Image not found or type unknown

Revendication nationalité française du père

Par **Roiza**, le **06/04/2014** à **13:21**

Bonjour,
Je voudrais savoir comment revendiquer la nationalité française de mon père obtenue par réintégration en 1995 durant ma minorité.
Je ne suis pas mentionnée sur sa déclaration de réintégration car je n'ai pas eu la même résidence habituelle que lui sur le territoire français pendant les 5 ans qui ont précédé sa déclaration.
Existe-t-il actuellement pour moi une voie autre que la demande de naturalisation qui requiert entre autres conditions une durée minimale de séjour sur le territoire français pour obtenir la jouissance de la nationalité française?
Merci pour vos réponses
Roiza

Par **domat**, le **06/04/2014** à **15:11**

bjr,
les autres conditions pour obtenir la nationalité française sont celles de que j'appelle de "droit commun".
c'est à dire la résidence en france ce qui signifie y avoir le centre de ses intérêts professionnels et familiaux pendant une période d'au moins 5 ans précédant la demande, être en situation régulière, être inséré professionnellement, adhérer aux valeurs de la république française, avoir une connaissance suffisante de la langue française et être de bonne vie moeurs et bien sur ne pas avoir fait l'objet de condamnation.
cdt

Par **Roiza**, le **06/04/2014** à **15:39**

N'y aurait-il pas une procédure judiciaire que je pourrais engager pour obtenir la nationalité française de mon père réintégré pendant ma minorité?
Cdt

Par **domat**, le **06/04/2014** à **16:53**

pas à ma connaissance,
il est bien précisé que lorsque l'un des parents est réintégré dans la nationalité française, les enfants mineurs non mariés sont susceptibles de devenir Français de plein droit s'ils résident habituellement avec ce parent.
Le nom des enfants doit pour cela être mentionné dans le décret et comme ce n'est pas votre cas, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française suite à la réintégration de votre père.

Par **Roiza**, le **06/04/2014** à **20:34**

je vous remercie.
Il ne me reste donc plus qu'à remplir les conditions nécessaires pour demander la naturalisation.
Pourriez-vous m'indiquer quelques pistes pour trouver du travail.
J'ai 8 ans d'expériences professionnelles dans l'administration publique et un master 1 en droit privé des affaires.
Cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés